

Le Président

- VU le code de l'éducation, notamment les articles L712-2, R712-6 et R712-8 ;
- VU le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 modifié portant création de l'université de Lorraine, notamment les I et IV de l'article 5 ;
- VU le procès-verbal de proclamation des résultats du scrutin relatif à l'élection du Président de l'université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- VU la décision UL/DAJ n°132-2018 du 24 avril 2018, notamment son article 3 ;

ARRETE

ARTICLE 1

Il est mis fin à l'arrêté UL/DAJ n° 138-2018.

ARTICLE 2

Les personnes dont la liste figure en annexe au présent arrêté sont autorisées à pénétrer dans les enceintes et les locaux du Campus Lettres et Sciences Humaines de Nancy durant la fermeture administrative. Suivant les besoins et nécessités, ladite liste sera amenée à évoluer.

ARTICLE 3

Le directeur général des services de l'université de Lorraine est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux de l'établissement et publié sur le site internet de l'établissement.

Fait à NANCY, le 26 avril 2018



Pierre MUTZENHARDT

26 AVR. 2018

Transmis au recteur chancelier des universités le :

Affiché le :

26 AVR. 2018

Annexe à l'arrêté UL/DAJ n°139-2018

Les personnes logées sur le site :

Julian Courtois (veilleur) – Laura Taupin – Lola Courtois – Charly Courtois
Claude Guérin (veilleur) – Josiane Wincenty – Romain Guérin
Christian Eugé (gardien du gymnase) – Virginie Eugé – Emma Eugé

Le personnel technique :

Electriciens : Olivier Michalet – Christophe Birkel
Maintenance : Philippe Ruchet – Jean-François Accou - Michel Legrand - Frédéric Rives
Responsable maintenance : Tristan Geschlecht
Gestionnaire de site : Thomas Martin
Reprographie : Emmanuel Gesnel

Autres personnels :

Pierre Mutzenhardt
Hélène Boulanger
Jean-François Molter
Edwige Helmer-Laurent
Vincent Malnoury
Aurélien Bernard
Didier Husson
Marlène Baldassi
Christine Bocéréan
Alex Boulton

Prestataires et extérieurs :

Le personnel de la société APSG
Le personnel de la société Michel Serrurerie
Le personnel de la société TTM
Le personnel de la société OMS
Tout huissier de justice mandaté par l'université de Lorraine
Pascal Balandier
Flavien Perruchot
William Spitz
Philippe Decker
David Ringuelet
Adrien Courageot

Le personnel d'entretien du CLSH (à compter du 2 mai 2018) :

Chantal LONGEAUX
Marie Pierre DEMANET
Magalie GERARD
Nathalie GERARD
Patricia DUPRE
Annick LUNCKER
Nadege SMIRA
Lysiane MICHEL
Catherine CASELLA
Sylvie CARGONJA

Nathalie GROLLEAU
Magalie POIRIER
Stéphane GIRARD

Personnels du CROUS (à compter du 2 mai 2018) :

Manuel Fidalgo
Céline Maddi
Christine Lacaille
Sophie Kips
Dominique Schreiner
Laurent Schwaller
Sylvain Grajales

Prestataires et extérieurs uniquement le 2 mai 2018 :

Personnel de la société CEGELEC (après-midi)
Personnels de la société BALDINI (après-midi)
Personnels de la société PLATRERIE MODERNE (matin)
Personnels de la société AVENNA (toute la journée)

30 AVR. 2018

Le Président
de l'Université de Lorraine

Pierre MUTZENHARDT

